

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (24) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, de LA CHAPELLE Grégory, SCOTTON Aude, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :

Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à Elisabeth EMONET
Kamila MORISET a donné pouvoir à Frédéric GONDA

ABSENTS EXCUSES (2) :

Flavien LEGER - Vincent GASCA

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2024

Date d'affichage : 9 septembre 2024

Elisabeth EMONET a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 17 09 2024
Et publication le : 18 09 2024
Le Maire,



Subvention exceptionnelle – Association Arthemis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de l'association « ARTHEMIS » ;

Considérant que l'association ARTHEMIS fait face à un appel de charges d'un montant de 2 109.75 € au titre de ses consommations d'électricité de 2021 à 2023 ;

Considérant que l'association n'est pas en mesure d'intégrer cette dépense dans son budget ;

Considérant que la commune propose de subventionner, à titre exceptionnel, l'association pour lui permettre de régulariser sa situation ;

Il est alors proposé au Conseil municipal :

- **D'ATTRIBUER** à titre exceptionnel une subvention de 2 000 € à l'association « ARTHEMIS » ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A LA MAJORITE 4 ABSTENTIONS

Pour extrait conforme, le 16 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Elisabeth EMONET



Le Maire,
Michel BEAL

